

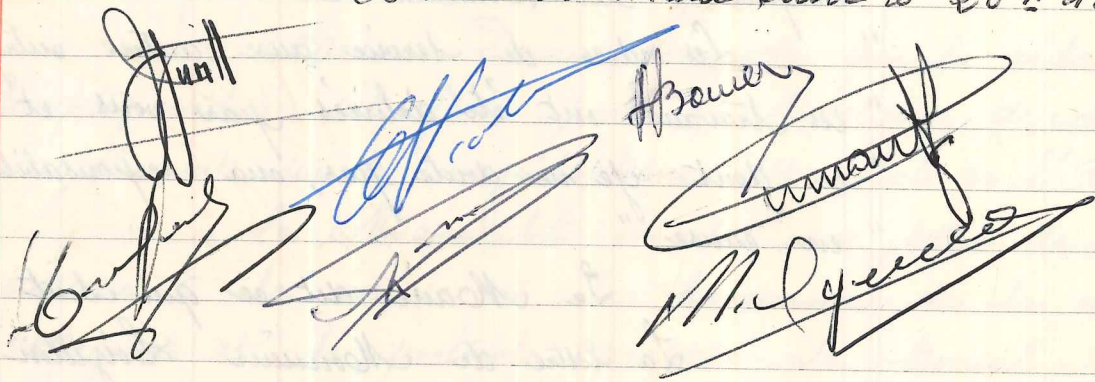
les indemnités perçues.

D'autre part le sérieux des vérifications de M^e Loizillon est très discutable puisqu'il a commis l'impardonnable faute d'approuver et de certifier un mémoire chiffrant un travail non exécuté.

Monsieur Violette demande qu'une plaque soit apposée à l'entrée du Sentier Boucher pour faciliter le travail des livraisons aux habitants de cette voie.

Il est également demandé de fournir des verins aux fossoyeurs afin qu'ils puissent assurer avec plus de sécurité l'étrétement des tombes qu'ils creusent.

La séance est ensuite levée à 20 h 15

 Several handwritten signatures in blue and black ink, including names like 'Houery' and 'M. L. G.', are visible below the text.

Séance du Conseil Municipal du 21 mars 1964

Le vingt-et-un mars mil neuf cent soixante-quatre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Kemmery, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la présidence de son Maire.

Etaient présents: M. M. Judith Maire, Gilles, Violette, Truffaut, Loizillon, Nicé, Rabier

Absents excusés: M. M. Teneux et Gumant

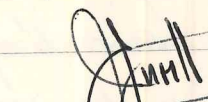
Absents: M. M. Bauhen, Legrand, Robert, Boursier

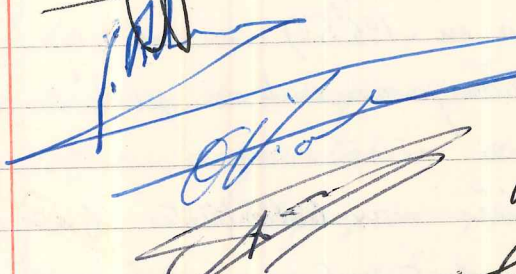
Secrétaire de séance: M^e Nicé

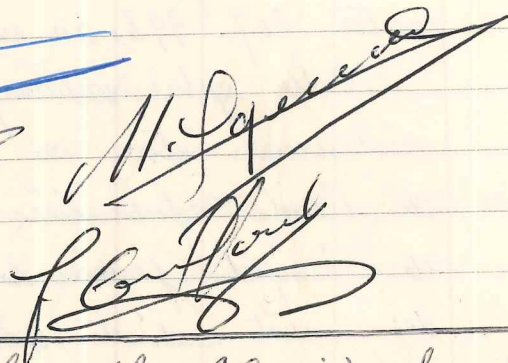
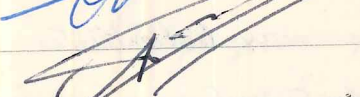
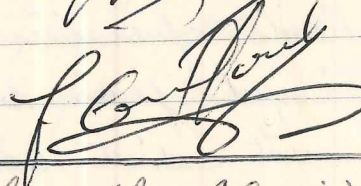
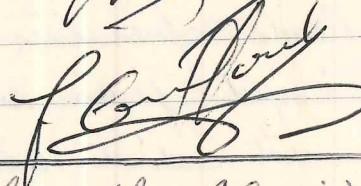
Le Président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre du Gaz de France proposant une nouvelle convention abrogeant celle de 1912, régissant les rapports entre Gaz de France et Commune. Il lit également des extraits du nouveau cahier des charges établi au sujet de la distribution, à partir du 13 avril 1964, du gaz naturel. Le

Loizillon
faute
avail
t'appasée
ail des
ains aux
sécurité

Conseil Municipal approuve le Cahier des Charges,
et autorise son Maire à signer la nouvelle convention.
Le Maire lit ensuite les comptes rendus de plusieurs
réunions du Conseil Municipal mettant ainsi à
jour le registre des délibérations.
Sur observation de Monsieur Violette, une plaque
interdisant le stationnement des poids lourds.
Place de la Croix Boustie, sera demandée à
Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.
La séance est ensuite levée à 19 heures 45.





Séance du Conseil Municipal du 14 mai 1964

du
quatre
de la
s'est
sous
Violette,

Le quatorze mai mil neuf cent soixante-quatre à vingt-
heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la
Commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni
à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence
de son Maire.

étaient présents : M. Judith Maire, Deuxième Adjoint, Gilles,
Legrand, Violette, Truffaut, Robert, Boursier, Nica.
Absents excusés : M. Paulien - Dumont - Rabier.
absent : M. Loizillon

Le Président ouvre la séance et prononce les paroles
suivantes :

Je vous vous faire part de ma très vive émotion
à l'annonce du décès de notre collègue Alexandre
Tarant. Je suis certain que vous la partagez et
que vous tiendrez à lui rendre le dernier hommage
qui lui est dû, demain à 11h 15 en assistant
au service funèbre qui sera célébré en l'Eglise St
Pierre de Mennecy et à son convoi.

Nous avons perdu un homme droit et bon qui n'a
jamais failli à son devoir.

Si vous le permettez, je ferai arrêter le cortège